



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 4 mai 2011
Avis n° 2011-7**

Avis sur la note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact

Vu le rapport de présentation de la note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne ; CPIE du Pays de Soulaïnes – DREAL Champagne-Ardenne,
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,
Après délibération lors de sa séance du 04 mai 2011,

Article 1 :

Le CSRPN estime que la note méthodologique pour la prise en compte des reptiles dans les études d'impact en Champagne-Ardenne est pertinente et applicable.
Le CSRPN émet donc un avis favorable sur cette note méthodologique.

Article 2 :

Cet avis favorable est accompagné des recommandations suivantes :

- Préciser le nombre minimal obligatoire de prospections et rendre obligatoire leur compte-rendu détaillé (cartographie des zones prospectées, longueur des parcours de prospections, conditions de réalisation) ;
- Demander le suivi systématique des mesures compensatoires qui doit être également inscrit dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation de travaux ;
- Intégrer la réglementation sur les espèces protégées et les modalités de dérogation à cette réglementation.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 30 NOV. 2011

Le président du CSRPN

Daniel YON

